



République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05 décembre 2024

2024-12-21

**REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Retrait de la CC2VV du Syndicat
Intercommunal des eaux de Luxiol pour la compétence « eau potable »**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 1*)
Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 8*)

Votants : 48

Le 05 décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 novembre 2024.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Thierry CHIERICI (Tournans), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-les-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Nathalie FRITSCH (Rognon), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Rodney HEDIN (Abbenans), Claude HUEBER (Onans), Philippe JANUEL (Avilley), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), Pierre MAHON (Cubrial), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*) Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Albéric CHOPARD (Soye), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Emmanuelle LAVILLE (Uzelle), Virginie MERCIOL (Marvelise), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), Thierry SALVI (Rougemont), Fabrice VRILLACQ (Gémonval)

Absents : Marie-Odile BONDENET (Accolans), André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Martine COLLERY (Rougemont), Georges CONTEJEAN (Geney), Claude COURGEY (Rougemont), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval), Pierre FILET (Montagney-Servigny), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), François HERMOSILLA (Faimbe),

Michaël HUGONNIOT (Arcey) Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Nathalie PARENT (Sourans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Serge TAILLARD (L'Hôpital saint Lieffroy), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Christophe DUPONT (Arcey), *pouvoir à Alain PASTEUR*, Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Francis USARBARRENA*, Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans) *pouvoir à Pierre MAHON*, Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Martine LOHSE*, André PARROT (Désandans), *pouvoir à Catherine LAIGNEAU*, Frédérique PETITJEAN (Branne), *pouvoir à Marie-Pierre VERNAY*, Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Laurent TOURTIER*, Marcel SALLES (Anteuil) *pouvoir à Gérard JOUILLEROT*,

Absents suppléés : Raymond BOBY (Bournois), représenté par son suppléant Alain PARENT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Valérie ULMANN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-12-21

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : Retrait de la CC2VV du Syndicat Intercommunal des eaux de Luxiol pour la compétence « eau potable »

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, présente le sujet à l'assemblée.

Le Syndicat des eaux de Luxiol regroupe actuellement 6 communes et la CC2VV, en représentation – substitution pour la commune de Romain.

La Communauté de communes Doubs Baumoises projette de prendre la compétence Eau Potable au 1er Janvier 2025 (*compétence Assainissement prise au 1er janvier 2023*) sur certaines de ses communes et au 31 Décembre 2026 pour les communes faisant parties du SIE de LUXIOL.

Le SIE de Luxiol sera donc composé, au 01/01/2025, de la CC2VV, en représentation – substitution pour la commune de Romain et de la CCDB, en représentation – substitution pour les communes d'Autechaux, de Fontenotte, de Luxiol, de Rillans, de Vergranne et de Verne (*Arrêté préfectoral n° 25-2024-12-12-00004*).

Le contrat de délégation avec la SAUR sur le périmètre du syndicat arrivera à échéance au 01/07/2027.

La CC2VV, quant à elle, souhaite reprendre la maîtrise d'ouvrage de la Commune de ROMAIN au 1^{er} Janvier 2026 et laisser le contrat de DSP jusqu'à son échéance soit au 1^{er} juillet 2027. La CC2VV a la volonté de reprendre en régie le périmètre à l'extinction du contrat de DSP, soit à compter du 1^{er} juillet 2027.

Le SIE de Luxiol, pour des raisons essentiellement budgétaires, souhaite la dissolution du syndicat au 31/12/25 avec intégration des 6 communes dans le périmètre de la CCDB. C'est à ce titre que le syndicat a sollicité la CC2VV pour qu'elle demande la sortie de la commune de Romain ; ce qui engendrerait, avec la prise de compétence « eau potable » par la CCDB au 1^{er} janvier 2025, la dissolution du SIE de Luxiol.

Pour que le retrait de la CC2VV soit effectif au 31/12/2025, la procédure doit être initiée le plus en amont possible de l'échéance de retrait.

Il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le retrait de la CC2VV de ce syndicat mixte, pour la commune de Romain.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Se prononce favorablement pour la demande de retrait de la CC2VV du Syndicat Mixte des eaux de Luxiol au 31 décembre 2025, pour la compétence « eau potable »**
- **Charge le Président d'en informer le SIE de Luxiol dans les meilleurs délais**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0